

Loi nationale sur l'habitation

décret du gouvernement provincial. Après plusieurs mois de discussion, il y avait donc un décret provincial approuvant des projets liés au supplément au loyer. Mais des difficultés survinrent—d'où? Tout simplement des représentants du gouvernement fédéral.

Le gouvernement fédéral, leur dit-on, n'avait pas encore établi de règlements. C'était plus d'un an et demi après l'adoption de la loi prévoyant l'aide aux coopératives; mais, au commencement de l'année, il n'y avait pas encore de règlements. Puis on précisait qu'aux termes du règlement fédéral, les personnes âgées étaient exclues du supplément au loyer. D'autres lois, disait-on, s'appliquaient à leur cas.

Si l'on a prétendu une telle chose, elle me semble absolument contraire au bon sens. Comme chacun le sait, il est hautement souhaitable que les personnes âgées s'intègrent à la collectivité et, dans un programme d'habitation coopérative à loyer modéré, c'était de toute évidence raisonnable et nécessaire.

La situation était si grave que la coopérative Forward Nine envoya un télégramme au ministre. Je l'ai ici, mais je ne peux plus mettre la main dessus. J'en citerai l'essentiel de mémoire. La coopérative déclare que si ces questions ne sont pas réglées rapidement, tout le projet coopératif risque de tourner court. Je parle ici du seul projet de ma circonscription, il y en a sûrement beaucoup d'autres qui se trouvent dans le même cas.

J'ai écrit au ministre le 16 janvier pour lui exposer ce que j'appelle une crise de l'habitation coopérative au Canada. Il n'a pas encore eu le temps de répondre à ma lettre, mais un de ses adjoints m'a appelé pour me dire que des progrès considérables avaient été réalisés et que l'on pensait pouvoir bientôt régler les problèmes que posent la réglementation et le mode d'application du supplément de loyer dans les projets coopératifs d'habitation.

Je ne sais pas si les règlements sont enfin prêts, après des mois. Je ne sais pas si les fonds ont été débloqués ni quand ils le seront. Je reconnais que ce troisième secteur dont le prédécesseur du ministre parlait avec tellement d'enthousiasme n'en est qu'à ses débuts, mais j'exhorte le ministre—je remarque qu'il n'a pas le temps de m'écouter maintenant, mais il lira peut-être le texte de mon intervention; son attitude montre peut-être à quel point il s'intéresse aux projets coopératifs d'habitation—pour qu'il mette à notre disposition les règlements et les fonds nécessaires, s'il veut que ce que son prédécesseur a dit à propos des dispositions parlementaires relatives à ce secteur soient autre chose que de vaines paroles.

Il serait vraiment tragique que les projets détaillés établis par les coopératives elles-mêmes, en accord avec le gouvernement ontarien, et, semble-t-il, avec l'acquiescement du représentant de la SCHL, soient voués à l'échec. Je demande au ministre de se prononcer: partage-t-il l'enthousiasme de son prédécesseur à l'endroit de ce troisième secteur qu'est la coopérative de logement sans but lucratif? Je veux qu'il s'engage à respecter les propos de son prédécesseur sur l'importance vitale de ce secteur du logement.

Je ne pense pas que la coopérative de logement résolve entièrement le problème, mais elle pourra jouer un rôle important. Je pense qu'en admettant de nouveaux retards et en ne faisant pas tout le nécessaire, nous trahirions le mouvement coopératif, les principes de la coopération, les projets qui ont été élaborés avec les autorisations voulues du Parlement.

Je crois que le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), leader parlementaire de mon parti, va participer au

[M. Brewin.]

débat pour exposer les motifs de notre opposition au bill à l'étude. Je ne vais pas tenter de parcourir le sujet, mais je veux présenter, en deux mots, mon point de vue.

Encore une fois, le bill est mal orienté. On met l'accent sur l'aide aux institutions financières. Les bénéficiaires sont encore une fois ceux qui en ont le moins besoin. Nous rejetons la doctrine selon laquelle l'aide au logement est refusée à ceux qui en ont le plus besoin mais accordée à ceux qui en ont le moins besoin. Nous devons nous opposer à la présente mesure, application type de cette doctrine que nous rejetons.

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour exprimer l'inquiétude que m'inspire la modification tout à fait insuffisante à la loi nationale sur l'habitation. Mes collègues ont déjà fait d'excellentes interventions pour critiquer les modifications et ils ont proposé d'apporter des améliorations appréciables à la loi, de façon à autoriser la défalcation, aux fins de l'impôt sur le revenu, des taxes et des intérêts hypothécaires, ce qui aiderait davantage les propriétaires ruraux qui, en vertu du régime actuel, ne peuvent obtenir de prêts hypothécaires de la SCHL à moins que leur propriété ne soit dotée des services d'égout municipaux. Je ne vois pas ce qu'on pourrait reprocher à une bonne fosse septique. Pourvu que le champ d'épandage ait la capacité voulue, une telle fosse est un excellent moyen de se débarrasser des eaux usées.

● (2020)

Les autres idées mises de l'avant, notamment la reconduction du programme d'allocation de \$500 à l'intention de ceux qui s'achètent une maison pour la première fois, le maintien de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants au-delà du 31 mars 1975, et la possibilité accrue d'obtenir de l'argent à des taux réduits pour l'achat d'une maison, sont toutes louables. Ce qui me préoccupe surtout ce soir, ce sont les craintes apparentes et peut-être fondées qu'éprouvent les Canadiens toutes les fois que le gouvernement propose des projets de logement qu'il finance lui-même. Il est arrivé trop souvent, tant chez nous qu'à l'étranger, depuis que le gouvernement construit et finance des logements sociaux, que ceux-ci constituent éventuellement des ghettos caractérisés par une forte densité démographique, de faibles revenus, et constitués de logements à bon marché et de qualité inférieure qui engendrent quantité de maux socio-économiques.

Nous ne devrions pas être étonnés de la réaction des hommes politiques à l'échelon local et des citoyens lorsque les échelons plus élevés de gouvernement viennent leur présenter ces dons douteux. Nous devrions seulement être étonnés de constater que les gens ne se sont pas rendu compte plutôt du genre d'aménagement proposé. Les plus graves échecs au monde dans le domaine du logement se sont produits par suite d'initiatives de gouvernements bien intentionnés. De nombreux taudis sont attribuables à des projets de ce genre.

Les municipalités n'ont pas simplement souffert à l'occasion de la façon d'agir des lotisseurs, mais elles ont souffert encore plus à cause des gouvernements qui ont préconisé le principe de la haute densité et de la qualité inférieure, comme solution politique pratique et opportune à la demande de logements. Comme la collectivité a maintenant subi certains effets secondaires de cette destruction répétée de la «viabilité», non seulement les gouvernements municipaux, mais également les habitants, qui veulent naturellement et à juste titre protéger leur mode de vie et leur environnement, résistent à l'aménagement. Cette